

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	« <b>CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE</b> » Inhibiteur du germe de la pomme de terre N° D'ENREGISTREMENT 27971 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.	
<b>Usage recommandé</b>	Inhibiteur du germe de la pomme de terre	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Ag-Services Inc.	
<b>Adresse</b>	P.O.Box 1121 Mitchell, ON N0K 1N0 Canada	
<b>Téléphone</b>	(519) 229-6669	
<b>Courriel</b>	Pas disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	(519) 229-6669	
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
		
<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.	
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 27971).

Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
CHLORPROPHAME		101-21-3	35

**Remarques sur la composition** Ne s'applique pas aux produits LPA. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin. Une surexposition au chlorprophame peut provoquer la méthémoglobinémie. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.  Ne jamais donner quoi que ça soit par la bouche à une personne inconsciente. Transporter la victime dans un lieu non contaminé, qui ne présente pas de danger. Cherchez une attention médicale immédiatement si l'irritation, toxicité, etc. persiste ou est grave. Apporter le contenant, l'étiquette ou le non du produit et le numéro d'homologation lors de votre visite chez le médecin.  AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Brouillard.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.

<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. Phosgène. Oxydes de carbone.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	NE PAS APPLIQUER DANS LES CHAMPS. NE PAS APPLIQUER AUX PLANTS DE POMME DE TERRE. Ne pas contaminer les pommes de terre de semence. Entreposer les pommes de terre traitées loin des pommes de terre de semence. Le contenant doit être fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Une exposition prolongée à l'air pourrait provoquer de la moisissure, ce qui peut nuire aux propriétés émulsifiantes du produit. Ne pas entreposer dans des températures au-dessous du niveau de gel. Un entreposage prolongé pourrait susciter la formation de cristaux. Des ingrédients de chauffage et une agitation rétabliront le matériel à des conditions utilisables, mais il ne faut pas chauffer au-dessus de 120°C. Ce produit inhibe la germination et la croissance des plantes. Entreposer loin des plants de pomme de terre, des fertilisants, des graines, des plantes et des pesticides. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter une inhalation prolongée de la vapeur ou de la brume de vaporisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer dans des températures au-dessous du niveau de gel. Un entreposage prolongé pourrait susciter la formation de cristaux. Ce produit inhibe la germination et la croissance des plantes. Entreposer loin des plants de pomme de terre, des fertilisants, des graines, des plantes et des pesticides.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

---

<b>Limites d'exposition</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Ce produit ne comporte aucune limite d'exposition établie.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Un bouclier doit être construit autour de la table de pulvérisation / tapis roulant pour empêcher le brouillard de pulvérisation de dériver.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux produits chimiques.
<b>Autre</b>	Pour le mélange et le chargement, porter une combinaison de coton et des gants résistantes aux produits chimiques et des gants.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Pas disponible.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	7.8
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 °C (> 199.9 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Pas disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative</b>	1 @ 24°C
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Émulsifiable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants. Substances caustiques. Acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Chlore gazeux. Phosgène. Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
<b>Peau</b>	Peut causer une irritation.
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements. Le contact direct avec la peau peut causer une irritation.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
CHLORPROPHAME (CAS 101-21-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Lapin	5000 mg/kg, RTECS
	Rat	1200 mg/kg, RTECS
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
CHLORPROPHAME (CAS 101-21-3)		Volume 12, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Une surexposition au chlorprophame peut provoquer la méthémoglobinémie.	
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.
<b>Persistance et dégradation</b>	Pas disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Pas disponible.

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Pas disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Pas disponible.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

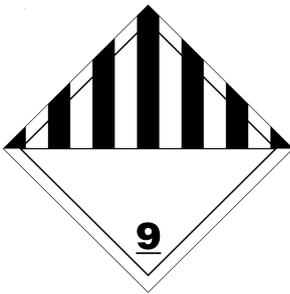
**Généralités** Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Chlorprophame
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

TMD



## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Exempt - Produit Enregistré - (LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 27971).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

ATTENTION

POISON

IRRITANT DE PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LE PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau. Ne pas contaminer les pommes de terre de semence. Entreposer les pommes de terre traitées loin des pommes de terre de semence. Éviter une inhalation prolongée de la vapeur ou de la brume de vaporisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur la concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Classification SIMDUT

Exempt - Produit enregistré - (LPA 27971)

### Inventaires

#### Pays ou région

Canada

#### Nom de l'inventaire

Liste intérieure des substances (LIS)

#### En stock (Oui/Non)\*

Non

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

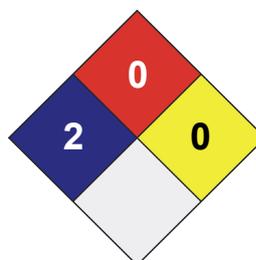
Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



#### Date de publication

23-Mars-2020

#### Date de la révision

23-Mars-2020

#### Version n°

01

#### Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021